



Les ministres Claude Wiseler et Jeannot Krecké (Photo: SIP)

Par Marc Auxenfants, publié le 11.01.2008

CETTE SEMAINE, JEANNOT KRECKE, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR ET CLAUDE WISELER, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE, ANNONÇAIENT L'INTRODUCTION DE LA SIGNATURE ELECTRONIQUE DANS DES APPLICATIONS EN LIGNE DE L'ETAT. UNE CARTE A PUCE DEVELOPPEE PAR LUXTRUST GARANTIRA L'INTEGRITE DU DOCUMENT SIGNE ET L'IDENTITE DE SON SIGNATAIRE.

«Le déploiement de la signature électronique permettra de développer de façon notable l'interactivité des sites Internet de l'Etat, tout en facilitant l'échange électronique de pièces administratives», confiait récemment Claude Wiseler à notre magazine.

Légalisée au Grand-Duché le 14 août 2000, avec la loi relative au commerce électronique, la signature numérique aura attendu plus de sept ans pour devenir opérationnelle sur les sites et portails électroniques des administrations luxembourgeoises.

Pour cela, le procédé cryptographique, qui garantit l'intégrité d'un document signé et l'identité de son signataire, nécessitait au préalable la mise en place d'une structure sécurisée d'échange d'informations. C'est finalement LuxTrust, l'autorité de certification luxembourgeoise, qui s'en est vue confiée le développement.

Carte à puce généralisée

Créé en novembre 2005, le PSF, issu d'un partenariat public-privé, met au point une infrastructure à clé publique répondant aux besoins tant du secteur public que des acteurs du privé et de l'industrie financière. Il l'étoffe en outre d'une palette de produits et de solutions

permettant un accès sécurisé aux services administratifs en ligne ou de commerce électronique.

Selon Jeannot Krecké, le succès de LuxTrust est basé sur la mutualisation des coûts de développement, de déploiement et d'utilisation des produits et services de la société d'économie mixte. Son point fort repose aussi sur le caractère multi-applicatif des produits qu'elle offre, à l'exemple de la carte à puce, utilisable par les citoyens et entreprises, tant dans leurs relations avec les administrations que dans leurs opérations privées.

Pour Claude Wiseler, l'introduction de la signature électronique, dans les applications e-government, s'accompagnera de la mise à disposition de cartes à puce pour les utilisateurs des applications internes de l'Etat. Concrètement, cette initiative favorisera ainsi la gestion électronique des dossiers administratifs. Elle permettra aussi une réduction des délais de traitement et un allègement des procédures d'accès à l'information du citoyen ou des entreprises.

Les premières applications administratives en ligne destinées aux citoyens seront opérationnelles au cours du second semestre 2008.